

1

S'organiser pour
conduire le projet

2

Bien localiser le projet et
appréhender le contexte

3

Elaborer le programme et
préparer la faisabilité du projet

4

Définir les ambitions
environnementales

5

Concevoir le projet et
préparer sa mise en œuvre

4 Définir les ambitions environnementales

*« En nous efforçant d'atteindre l'inaccessible,
nous rendons impossible ce qui serait réalisable »*

Paul Watzlawick

Dès le début du projet la maîtrise d'ouvrage s'attache à définir les objectifs en matière de performance environnementale. Il s'agit de définir à la fois :

- **les objectifs d'aménagement et de composition générale du projet** : maillage viaire et modes doux, intégration urbaine, densités urbaines, trame verte et bleue, gestion des eaux pluviales, accessibilité, prévention des nuisances (exemple : sonores). Ces objectifs devront être traduits par l'équipe de conception lors de la définition du projet.
- **les ambitions en matière de développement durable** et les objectifs à atteindre en termes de performances énergétiques et environnementales (exemples : % énergies renouvelables, émissions de CO₂, surface des espaces végétalisés...) pour les aménagements et les constructions.
- **les outils de suivi et d'évaluation** des objectifs de performances énergétiques et environnementales.

La définition de ces objectifs participe à la conception du projet urbain. Ils peuvent évoluer avec lui. Les préconisations environnementales du diagnostic initial doivent être le support de la composition urbaine du projet. Elles touchent l'économie générale du projet, et se déclinent aux différentes échelles (îlot, parcelle, bâtiment).

Les actions à conduire

- > **Hiérarchiser les enjeux** : réaliser des choix en terme de priorité d'actions et rechercher les synergies entre les thématiques environnementales (couplage trame verte et gestion des eaux pluviales, orientation du bâti et « effet de masque » ...
- > **Définir une stratégie environnementale** : définir les objectifs de développement durable et de les décliner à travers un schéma d'intégration environnementale. Ce schéma décline spatialement les principes de composition urbaine à respecter pour assurer la bonne insertion du projet dans son environnement en s'appuyant sur ses atouts. Ce schéma décline des principes et ne substitue pas au plan de composition. Il en constitue plutôt le support.
- > **Définir les performances énergétiques et environnementales** : définir des cibles prioritaires et fixer des objectifs qualitatifs et/ou quantitatifs pour les futurs aménagements (bâtiments, équipements, espaces publics, VRD ...). Ces objectifs doivent être déclinés à toutes les échelles du projet.
- > **Définir les outils de suivi et d'évaluation** : réfléchir aux modalités de suivi dans le temps de ces objectifs et d'identifier la personne en charge de l'évaluation. Celle-ci peut être assurée directement par la commune ou par un assistant à maîtrise d'ouvrage.

Le pilotage de la démarche

- Réunir le comité de pilotage pendant l'élaboration du diagnostic environnemental et valider la hiérarchisation des enjeux.
- Débattre et valider un scénario d'intégration environnemental.
- Débattre et valider les objectifs environnementaux à inscrire dans la charte d'aménagement durable et/ou le référentiel du quartier et les cahiers de prescriptions.

Concerter

- Mobiliser les acteurs opérationnels : promoteurs, concepteurs, susceptibles d'être partie prenante de l'opération pour les faire adhérer à la démarche et débattre de la faisabilité des objectifs.
- Mobiliser les acteurs de la société civile pour expliquer le concept et les impliquer dans le changement de comportement nécessaire.

Comment s'organiser ?

Mobiliser une ingénierie adaptée

Mobiliser au sein ou aux côtés de l'équipe de conception, la fonction d'assistant à maîtrise d'ouvrage « qualité environnementale ». Cet AMO participera à la définition du projet, de la composition urbaine et assurera le suivi des objectifs auprès des aménageurs et promoteurs.

Organiser le partenariat institutionnel

Constituer un tour de table regroupant les représentants des domaines de l'énergie et de l'environnement : ADEME, ALE, Espace Info Energie, associations de défense de l'environnement, gestionnaires des services urbains... Ces acteurs sont invités à réagir au concept du projet, ses principes et objectifs et à identifier les ressources financières mobilisables ainsi que les mesures d'accompagnement à mettre en œuvre.

Les livrables et outils à mobiliser

- Un schéma de principe et d'objectifs d'insertion du projet
- Une charte ou un référentiel environnemental qui définit et décrit pour chaque composante du projet (logements, équipements, espaces publics, voirie...) les objectifs fixés en termes de performance énergétique et environnementale à l'échelle de l'îlot, de la parcelle et du bâtiment. Ce document sera illustré de projets de référence.
- L'intégration des objectifs de développement durable dans les cahiers des charges de consultation des aménageurs ou constructeurs ou des maîtres d'œuvre, selon les procédures engagées.

Des démarches intéressantes parmi les lauréats

QUARTIERS DURABLES RHÔNE-ALPES

Saint-Egrève a mené une réflexion poussée sur l'articulation entre urbanisme et déplacement. Ainsi, l'écoquartier s'inscrit dans un projet urbain à l'échelle de l'agglomération, notamment grâce à la présence sur le site du projet, de la gare et d'un arrêt du futur tramway reliant la commune à Grenoble.

Saint-Chamond prévoit le maintien d'une activité économique sur le site de l'écoquartier. Afin d'optimiser les synergies entre habitat et industrie en matière d'énergie, un système de réseau de chaleur par cogénération sera développé.




Les points de vigilance

- Veiller à ne pas confondre objectifs et solutions techniques à priori.
- Fixer des objectifs réalistes, tant en termes de faisabilité technique que financière.
- Définir des objectifs précis et mesurables et non des termes « flous » ou trop génériques.
- Réfléchir en même temps aux outils de suivi et d'évaluation à mettre en œuvre.
- Tenir compte du temps du projet, certains objectifs pouvant s'avérer obsolètes lors de la réalisation du projet.
- Faire preuve de pédagogie et de dialogue pour une appropriation de tous les acteurs, les aménageurs et promoteurs, les habitants et les usagers.

Région Rhône-Alpes

DPT / service Foncier Aménagement
dptipct@rhonealpes.fr
04 26 73 46 67

En partenariat avec 
Agences d'urbanisme Rhône-Alpes

Retrouvez l'ensemble des fiches
Quartiers Durables Rhône-Alpes
sur www.territoires.rhonealpes.fr